



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID 19

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

24/03/2020

Alerté notamment par les services de police et de gendarmerie sur les risques particuliers en matière de violences intrafamiliales pendant la période exceptionnelle actuelle de restriction des déplacements, le préfet de l'Aisne leur a demandés d'être particulièrement vigilants et réactifs dans ce domaine.

Il rappelle que le numéro dédié à ces situations, le 3919, fonctionne de 9h à 19h de lundi au samedi.

Les partenaires de l'État sont mobilisés, 54 places d'hébergement d'urgence sont dédiées à ces victimes dans l'Aisne, et cette capacité peut être étendue selon les besoins.

Les violences intrafamiliales étant souvent associées à une consommation excessive d'alcool, une mesure de régulation dans le département, jusqu'au 31 mars, de la vente à emporter de boissons alcoolisées avait été décidée.

Néanmoins, à la suite d'échanges, en particulier avec des addictologues, sur certaines conséquences négatives possibles d'une mesure généralisée, même très temporaire, le préfet a décidé de rapporter cette disposition dans l'attente d'une évaluation plus large des mesures envisageables dans ce domaine.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02